Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216404632-20261023-DE_051_2026-DE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 23 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 octobre à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOUSQUET Michel, Maire.

Date de la convocation : 14/10/2026

Présents : Mmes CAZENAVE, CIVERA, LENGLART, MIRANDON, RICART, POUYOUNE-HORGUES et PUCHEU-COURTEILLES.

Mrs BOUSQUET, CACHELOU, CARASCO, CAZANAVE, GUEDOT, HILLOU, LABOURDETTE et LOISEAU.

Absent excusé : Mr CACHELOU, qui donne procuration à Mr GUEDOT

Secrétaire : Mme POUYOUNE HORGUES

DÉLIBÉRATION N° 51 : Participation à l'expérimentation de « La Suite Territoriale » proposée par la Fibre64

Nombre de membres en exercice : 15 **Présents :** 14 **Votants :** 15

La transformation numérique des collectivités locales constitue un enjeu majeur d'amélioration du fonctionnement des services communaux, de sécurisation des usages numériques et de modernisation de l'action publique de proximité.

La Fibre64, syndicat mixte opérateur public de services numériques (OPSN) propose la mutualisation des services numériques pour les collectivités des Pyrénées-Atlantiques. En particulier elle propose aux communes de moins de 3 500 habitants de participer à une expérimentation gratuite de « La Suite Territoriale » développée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Cette suite logicielle comprend notamment :

- un dispositif d'authentification sécurisé (ProConnect) ;
- une messagerie professionnelle sécurisée ;
- un espace de stockage et de partage de fichiers ;

L'expérimentation est proposée pour une durée maximale de 3 mois, à compter de l'ouverture effective des accès, sans aucun engagement financier pour la Commune. Les coûts sont intégralement pris en charge par La Fibre64 hormis l'acquisition ou la reprise d'un nom de domaine en .fr qui reste à la charge de la commune.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216404632-20261023-DE_051_2026-DE

La participation à cette expérimentation permettra à la Commune de tester ces outils dans un cadre sécurisé et accompagné, et de contribuer à un retour d'expérience utile pour l'amélioration des services numériques territoriaux.

Cette participation implique la signature d'une convention d'expérimentation entre la Commune et La Fibre64, précisant les modalités de mise en œuvre, les engagements respectifs des parties et les conditions de fin de l'expérimentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de participer à l'expérimentation de « La Suite Territoriale » proposée par La Fibre64 ;
- **approuve** les termes de la convention d'expérimentation établie entre la Commune et La Fibre64 ;
- **précise** que cette expérimentation est réalisée à titre gratuit et n'emporte aucun engagement financier ultérieur pour la Commune ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'expérimentation, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Le Maire,

MAIRIE DE REBENACQ (Pyrénées-Atlantiques)

Michel BOUSQUET